

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 9 juillet 2020

Engagement de souscription par les obligataires à l'augmentation de capital réservée (avec suppression du DPS) à intervenir dans le cadre de l'accord de restructuration sur le renforcement de la structure financière de Solocal Group

- Période de réception des engagements de souscription : du 9 juillet 2020 au 15 juillet 2020 (inclus)
- Modalités de formulation et envoi par les obligataires des engagements de souscription

Rappel du contexte et projet de renforcement de la structure financière

Comme annoncé lors du communiqué en date du 3 juillet 2020, Solocal Group envisage, dans le cadre de l'accord de restructuration conclu avec ses créanciers financiers (principaux obligataires et prêteurs au titre du RCF) et sous réserve du vote positif de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2020, de procéder aux opérations suivantes :

- une première augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 17 millions d'euros au profit d'une catégorie de personnes (un ou plusieurs titulaires d'obligations dénommées « Senior Secured Notes » émises par Solocal Group le 14 mars 2017 (les « Obligations »)), qui serait réalisée au prix de 8 centimes d'euro (0,08€) par action ;
- une seconde augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) pour un montant d'environ 330 millions d'euros (qui pourra être augmenté si l'augmentation de capital réservée était finalement inférieure à 17 millions d'euros) qui serait réalisée au prix de 3 centimes d'euro (0,03€) par action (intégralement garantie par les créanciers obligataires, en apport de liquidités pour 85 millions d'euros et par conversion de dette pour le solde);

• une attribution d'actions gratuites au bénéfice de tous les actionnaires existants, à raison d'une action gratuite pour une action détenue, sur la base de l'actionnariat de Solocal Group immédiatement avant la réalisation de l'augmentation de capital réservée (soit à la date indicative du 31 août 2020), soit une émission d'environ 627 millions d'actions réalisée par incorporation au capital d'une quote-part des sommes figurant sur le compte « prime d'émission ».

Ces opérations (et, plus généralement, les grandes lignes de l'accord de restructuration) sont plus amplement décrites dans le communiqué diffusé le 3 juillet 2020 sur ce sujet, disponible <u>en cliquant ici</u>.

Engagement de souscription par les obligataires à l'augmentation de capital réservée (avec suppression du DPS) à intervenir dans le cadre de l'accord de restructuration sur le renforcement de la structure financière

Dans la continuité des annonces effectuées le 3 juillet 2020 et conformément à la proposition de modification de plan de sauvegarde financière accélérée en date du 3 juillet 2020 (le « **Plan Révisé** ») qui sera soumise au vote des obligataires de Solocal Group lors de l'assemblée générale des obligataires prévue le 13 juillet 2020, Solocal Group informe les titulaires d'Obligations qu'ils peuvent, à compter de ce jour et au plus tard jusqu'au 15 juillet 2020 (inclus), s'engager à souscrire à l'augmentation de capital avec suppression du DPS, à défaut de quoi ils seront réputés avoir irrévocablement renoncé à souscrire à cette augmentation de capital avec suppression du DPS.

Les titulaires d'Obligations souhaitant consentir un tel engagement de souscription devront retourner le formulaire prévu à cet effet, dûment complété, daté et signé (en ce compris les pièces à joindre au formulaire):

- par voie postale au plus tard le 15 juillet 2020 (date de réception) en deux exemplaires originaux à l'adresse suivante : 204, Rond-point de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (à l'attention de l'équipe Relations Investisseurs / Finance de Solocal Group); ou
- par voie électronique au plus tard le 15 juillet 2020 (date de réception) à l'adresse suivante : jaualino@solocal.com

Le formulaire d'engagement de souscription est joint au présent communiqué et disponible sur le site internet de Solocal Group (www.solocal.com - Investisseurs - Publications Financières - Assemblées générales - Assemblée générale mixte 24 juillet 2020).

Solocal Group attire l'attention des titulaires d'Obligations qui souhaiteraient consentir un tel engagement de souscription sur le fait que conformément aux termes du Plan Révisé,

cet engagement de souscription emporte pour le souscripteur (i) l'engagement de conserver ses Obligations jusqu'au règlement-livraison des actions nouvelles émises au titre de l'augmentation de capital avec suppression du DPS (les « **Actions Souscrites** »), (ii) l'engagement d'exercer par la suite les DPS attachés aux Actions Souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et à ne pas transférer lesdits DPS et (iii) l'engagement de conserver les Actions Souscrites pendant une durée de neuf (9) mois à compter de leur règlement-livraison (sauf transfert réalisé à un affilié).

En outre, cet engagement sera sous les conditions suspensives du vote favorable, par l'assemblée générales des actionnaires, de l'ensemble des résolutions permettant l'adoption du Plan Révisé.

Les formulaires d'engagement de souscription incomplets ou qui n'auraient pas été reçus conformément aux instructions ci-dessus, ne seront pas acceptés par Solocal Group. Solocal Group invite donc les titulaires d'Obligations qui souhaiteraient consentir un tel engagement de souscription à être particulièrement attentifs au respect de la procédure présentée dans le présent communiqué et détaillée dans le formulaire.

Les obligataires peuvent adresser toute question relative à l'engagement de souscription à l'adresse suivante : <u>igualino@solocal.com</u>

Le formulaire d'engagement de souscription est en annexe de ce communiqué.

Définitions:

DPS: Droit Préférentiel de Souscription

RCF: Revolving Credit Facility ou ligne de crédit renouvelable

Solocal - www.solocal.com

Nous sommes le partenaire digital local des entreprises. Notre métier : les conseiller et les accompagner pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence digitale, Publicité digitale, Sites Internet, Nouvelles Solutions Print). Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes, Mappy et Ooreka, et nos partenaires (Google, Facebook, Apple, Microsoft/Bing, Yahoo!, etc.). Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public nos services à très fortes audiences, notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale sans égale dans toute la France, nos partenariats privilégiés avec les entreprises du numérique et nos talents en matière de data, de développement, de digital marketing, etc. Nous fédérons 360 000 entreprises partout en France et 2,7 milliards de visites sur nos services. Solocal bénéficie par ailleurs du label « Digital Ad Trust Classique » pour ses services digitaux PagesJaunes et Mappy. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact @solocal .

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00 charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56 edruon@solocal.com

Julie Gualino-Daly +33 (0)1 46 23 42 12 jgualino@solocal.com

Alima Lelarge Levy +33 (0)1 46 23 37 72 alelargelevy@solocal.com

solocal.com

Colin Verbrugghe +33 (0)1 46 23 40 13 cverbrugghe@solocal.com

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

A : Solocal Group 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt A l'attention de l'équipe Relations Investisseurs / Finance E-mail: jqualino@solocal.com Le (la) soussigné(e), [Pour une personne physique] [Nom et prénom]_____ né le ______ à ______ à _____ demeurant [Pour une personne morale] [Nom de l'entité] _______ dont le siège social est situé et dont le numéro d'identification unique est ______ dûment représentée pour les besoins des présentes (ci-après le « Souscripteur »), titulaire, à la date du présent engagement, de ______ obligations (les « Obligations Souscripteur ») dénommées « Senior Secured Notes » émises le 14 mars 2017 par la société Solocal Group, société anonyme au capital de 62.704.146,60 euros, dont le siège social est situé 204, Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt, dont le numéro d'identification unique est 552 028 425 RCS Nanterre (la

tel qu'il est attesté par l'attestation d'inscription en compte jointe aux présentes,

« Société ») (les « Obligations »),

sous les conditions suspensives cumulatives suivantes : (a) adoption des $15^{\text{ème}}$ résolution à $18^{\text{ème}}$ résolution, $20^{\text{ème}}$ résolution, $22^{\text{ème}}$ résolution et $23^{\text{ème}}$ résolution soumises à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 24 juillet 2020 à 10 heures, dont le texte des projets de résolutions est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 juillet 2020 (l' « **Assemblée Générale** »), (b) réalisation des, ou renonciation aux, Conditions Suspensives (tel que ce terme est défini dans la $15^{\text{ème}}$ résolution soumise à l'Assemblée Générale) et (c) réalisation définitive de la réduction de capital visée à la $15^{\text{ème}}$ résolution soumise à l'Assemblée Générale,

le Souscripteur s'engage irrévocablement, par les présentes, dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires objet de la 17^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale (l'« **Augmentation de Capital** ») et conformément à la proposition de modification de plan de sauvegarde financière accélérée en date du 3 juillet 2020 (le « **Plan Révisé** »), à :

(i) souscrire à l'Augmentation de Capital par compensation avec tout ou partie de la créance due par la Société au titre des Obligations Souscripteur, au *pro rata* du nombre d'Obligations Souscripteur par rapport au nombre total d'Obligations détenues ensemble par Goldentree Asset Management LP et les obligataires ne faisant pas partie du Comité des Obligataires (tel que ce terme est défini dans le Plan Révisé), soit 197.563.471 Obligations, le montant souscrit (« Y ») dans le cadre de l'Augmentation de Capital étant calculé ainsi qu'il suit :

	Nombre d'Obligations Souscripteur	
Y =		x 17.000.000 €
	197.563.471	

(ii) à tout moment pendant la période de souscription de l'Augmentation de Capital, souscrire, pour le montant souscrit « Y », aux actions ordinaires de la Société (les « Actions Souscrites ») pour un prix de souscription unitaire de huit (8) centimes d'euro par Action Souscrite, soit un (1) centime d'euro de valeur nominale¹ et sept (7) centimes d'euro de prime d'émission par action nouvelle (le « Prix de Souscription »),

étant précisé que le nombre total d'actions ordinaires (« $\bf N$ ») devant être souscrites par le Souscripteur sera égal à :

N étant arrondi au chiffre entier immédiatement inférieur,

Soit un nombre total d'Actions Souscrites égal à ______, e

(iii) à cet effet, libérer en numéraire, par compensation à due concurrence avec tout ou partie de la créance due par la Société au titre des Obligations Souscripteur, le prix de souscription total afférent aux Actions Souscrites sur le compte bancaire dont les coordonnées figureront sur le modèle de bulletin de souscription afférent à l'Augmentation de Capital communiqué préalablement à l'ouverture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital,

soit un montant de souscription total² de :

euros	(€.)
Curos	·	٠,

Conformément aux termes du Plan Révisé, il est rappelé que le présent engagement emporte pour le Souscripteur :

¹ En tenant compte de la réalisation de la réduction de capital objet de la 15^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale.

² Montant de souscription maximum = Nombre maximum d'Actions Souscrites, arrondi à l'entier inférieur, multiplié par huit centimes d'euro (0,08€).

- l'engagement de conserver les Obligations Souscripteur jusqu'au règlement-livraison des actions nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital,
- l'engagement d'exercer par la suite ses droits préférentiels de souscription (« DPS ») attachés aux Actions Souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital visée à la 18^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale, et par conséquent à ne pas transférer ses DPS au préalable, et à souscrire à titre irréductible à due concurrence à l'augmentation de capital visée à la 18^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale,
- l'engagement de conserver les Actions Souscrites pendant une durée de neuf (9) mois à compter de la date de leur règlement-livraison, sauf transfert réalisé à un affilié,

Le Souscripteur s'engage à faire le nécessaire et notamment à signer le bulletin de souscription à l'Augmentation de Capital, ainsi que tout autre document nécessaire qui pourrait notamment être demandé par la Société, aux fins de donner plein effet au présent engagement.

L'engagement de souscription, pour être accepté, devra être envoyé dûment complété, daté et signé :

- par voie postale au plus tard le 15 juillet 2020 (date de réception) en deux exemplaires originaux à l'adresse suivante : 204, Rond-point de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (à l'attention du [Service Investisseurs de Solocal Group]); ou
- par voie électronique au plus tard le 15 juillet 2020 (date de réception) à l'adresse suivante : actionnaire@solocal.com.

À défaut de réception par la Société du présent engagement dans les conditions prévues ci-dessus, le Souscripteur sera réputé avoir irrévocablement renoncé à souscrire à l'Augmentation de Capital.

Cet engagement est soumis et sera interprété conformément au droit français. Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Code de procédure civile.

Fait à		
Lejuillet 2020		
En deux (2) exemplaires originaux, dont l'un sera renvoyé par la Société au Souscripteur, dûment contresigné.		
Le Souscripteur		
La Société		
Représentée par :		
Titre:		
<u>Pièce à joindre</u> :		
- Attestation d'inscription en compte au titre des Obligations Souscripteur		
- Attestation o inscription en compte au titre des Obligations Souscripteur		